



# Actualités OFS

---

3 Vie active et rémunération du travail

Neuchâtel, octobre 2009

## Arriver en fin de droit, et après?

Analyse de la réinsertion des personnes arrivées en fin de droit de l'assurance chômage

---

**Renseignements:**

Gladys Taglang, OFS, Section Travail et vie active, tél.: +41 32 71 36646

e-mail: Gladys.Taglang@bfs.admin.ch

N° de commande: 1084-0900

#### **Abréviations**

AC	Assurance-chômage
AFD	Arrivée en fin de droits
AI	Assurance-invalidité
AVS	Assurance vieillesse et survivants
BIT	Bureau international du Travail
ESPA	Enquête suisse sur la population active
IJ	Indemnités journalières
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
MMT	Mesures relatives au marché du travail
OFS	Office fédéral de la statistique
ORP	Office régional de placement
PC	Prestations complémentaires
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SESAM	Source Protection sociale et marché du travail

# Table des matières

Résumé	5
<b>1 Introduction</b>	<b>6</b>
<b>2 Généralités</b>	<b>7</b>
<b>2.1 Le chômage en Suisse</b>	<b>7</b>
<b>2.2 L'arrivée en fin de droits de l'assurance-chômage</b>	<b>7</b>
<b>3 Situation des personnes arrivées en fin de droits</b>	<b>9</b>
<b>3.1 Qui arrive en fin de droits ?</b>	<b>9</b>
<b>3.2 Retrouver ou non un emploi</b>	<b>10</b>
50% des personnes AFD retrouvent un emploi en moins d'un an	11
Être jeune augmente les chances de réinsertion	11
Un lien ténu avec l'ORP	11
<b>3.3 Quelle réinsertion ?</b>	<b>13</b>
Flexibilité accrue de l'emploi	13
Davantage de temps partiel	14
Fort impact de l'AFD sur le niveau de salaire	15
<b>3.4 Des ménages à bas revenu</b>	<b>18</b>



# Arriver en fin de droits, et après?

## Résumé

Chaque année, quelques dizaines de milliers de personnes arrivent en fin de leurs droits aux indemnités de l'assurance chômage.

On constate qu'une majorité d'entre elles (6 personnes sur 10) retrouvent un emploi dans les cinq années suivant leur arrivée en fin de droits (AFD), le plus souvent dans la 1<sup>ère</sup> année suivant l'AFD. Après cinq ans, 2 personnes AFD sur 10 sont cependant toujours en recherche d'emploi et 2 personnes AFD sur 10 se sont retirées du marché du travail. Les jeunes et les personnes ayant un haut niveau de formation ont plus de facilité à réintégrer le marché du travail. Retrouver un emploi est également plus aisé dans le secteur tertiaire.

Bien des personnes AFD ayant réintégré le marché du travail se voient confrontées à des conditions de travail requérant de la flexibilité. Elles travaillent plus souvent sur appel ou en emploi temporaire que les autres actifs occupés. Elles occupent également plus fréquemment

des emplois à temps partiel, en particulier les hommes, avec un taux d'occupation inférieur à ce qu'elles souhaiteraient.

La réinsertion des personnes AFD a des conséquences sur le salaire. Le salaire horaire médian des personnes AFD revenues sur le marché du travail est inférieur à celui des autres salariés, mais l'écart diminue avec le temps. Si l'écart de salaire est observé dans tous les groupes de métiers, il est particulièrement marqué dans les professions nécessitant un haut niveau de qualification.

Le taux d'occupation et le salaire se répercutent sur le revenu des ménages. Ceux comptant une personne AFD sont économiquement plus fragiles. Ils sont nettement plus nombreux à recevoir des prestations de soutien que l'ensemble des ménages. Malgré cela, leur revenu disponible équivalent médian se situe au-dessous du seuil de bas revenu.

# 1 Introduction

Perdre son emploi et ne pas en retrouver de convenable dans les deux ans qui suivent tout en étant inscrit dans un office régional de placement (ORP), voilà qui peut résumer la situation classique d'une personne qui arrive en fin de droits à l'assurance-chômage.

Entrée en vigueur en 1982, la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) régit le régime de l'assurance-chômage au niveau fédéral. Elle vise à compenser le manque à gagner dû notamment à la perte d'emploi ainsi que la réinsertion rapide et durable des assurés sur le marché du travail. Depuis son introduction, la loi a fait l'objet de plusieurs révisions partielles.

En 1995, suite à l'augmentation massive du chômage, les ORP et les mesures relatives au marché du travail (MMT) sont créés dans le but de professionnaliser le placement des demandeurs d'emploi. En 1997 sont introduites les indemnités journalières (IJ) spécifiques que l'assuré reçoit en plus des IJ «normales» s'il participe aux MMT. Cela conduit à une augmentation du nombre d'IJ pour une majorité d'assurés et donc à un allongement de la période d'indemnisation. En 1998, la période de cotisation nécessaire à l'ouverture de droits passe de 6 à 12 mois. Dès 2003, seul un type d'IJ est octroyé et la durée maximale d'indemnisation est réduite de 520 à 400 jours pour tous les bénéficiaires à l'exception des travailleurs âgés, des rentiers de l'assurance-invalidité et de l'assurance-accident.

En marge des changements législatifs qui ont un effet direct sur le nombre de bénéficiaires de l'assurance-chômage (AC), l'arrivée en fin de droits (AFD) soulève des questions sur le devenir des personnes concernées. La plupart des cantons ont développé des dispositifs spécifiques aux personnes AFD qui n'ont pas retrouvé d'emploi afin d'éviter qu'elles recourent à l'aide sociale (Bonoli et Bertozzi 2007). Cela consiste généralement en des mesures actives de réinsertion comme des programmes d'occupation combinés à des indemnités journalières, ou encore des emplois temporaires subventionnés auprès de collectivités publiques.

La présente étude a pour objectif d'analyser la réinsertion des personnes AFD sur le marché du travail. Quelques mois, années après cette AFD, que sont devenues ces personnes? Se sont-elles retirées du marché du travail? Ont-elles retrouvé un emploi? À quelles conditions? Ces questions sont abordées au cours de cette analyse.

Les personnes AFD, hormis celles qui restent inscrites auprès d'un ORP, sortent des statistiques officielles et ne peuvent donc pas être suivies dans le temps. Afin de combler cette lacune, des études ponctuelles (Aepli 2006) ont été réalisées pour le compte du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Celles-ci se basent sur des enquêtes spécifiques auprès d'échantillons de personnes AFD. En s'appuyant sur la nouvelle source de données «Protection sociale et marché du travail» (SESAM), on dispose désormais sans enquête supplémentaire d'une base régulière pour suivre notamment la situation des personnes AFD.

SESAM est construite sur la base d'un couplage des données de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) avec des informations extraites de différents registres du domaine des assurances sociales (AVS, AI, PC, AC). L'ESPA traite principalement du thème du marché du travail, mais aussi de la formation, du travail non rémunéré, de la migration ou encore de la sécurité sociale. L'apport des données de registres à chaque enquête ESPA permet d'élargir les analyses dans le domaine de la santé, des revenus, de la retraite ou du chômage.

## Fin de droits

Une personne arrivée en fin de droits est une personne qui a épuisé son droit maximum aux indemnités journalières (IJ) ou dont le droit aux IJ s'est éteint à l'expiration du délai-cadre d'indemnisation de deux ans sans qu'elle ait pu ouvrir un nouveau délai-cadre ou, dès 2006, sans qu'elle ait atteint l'âge de bénéficier de sa rente vieillesse (Fontaine et Häubi 2009, 34).

## 2 Généralités

### 2.1 Le chômage en Suisse

Pour mesurer la situation des demandeurs d'emplois, deux sources coexistent. La statistique du SECO comptabilise les personnes inscrites dans un ORP. Le SECO publie le taux de chômage qui tient compte uniquement des demandeurs d'emplois inscrits auprès d'un ORP et disponibles immédiatement pour un placement. La statistique de l'OFS dénombre les personnes sans emploi<sup>1</sup> sur la base des normes internationales du Bureau international du Travail (BIT) au moyen de l'ESPA.

En comparaison internationale, la Suisse présente un taux de sans-emploi parmi les plus bas. Un pic de 4,4% est atteint en 2005. À cette même période, il s'élève à 8,9% pour les pays de l'Union européenne (UE-27). Depuis, et jusqu'au 2<sup>e</sup> trimestre 2008, la forte croissance de l'économie suisse a entraîné une baisse marquée du taux de sans-emploi. Il s'abaisse en 2008 à

3,3% pour la Suisse et 7% en moyenne européenne<sup>2</sup>. Selon le SECO, le taux de chômage (chômeurs inscrits) s'élève à 2,6% en moyenne pour l'année 2008. En ce début d'année 2009, l'augmentation du taux de chômage atteste déjà de la dégradation de la conjoncture.

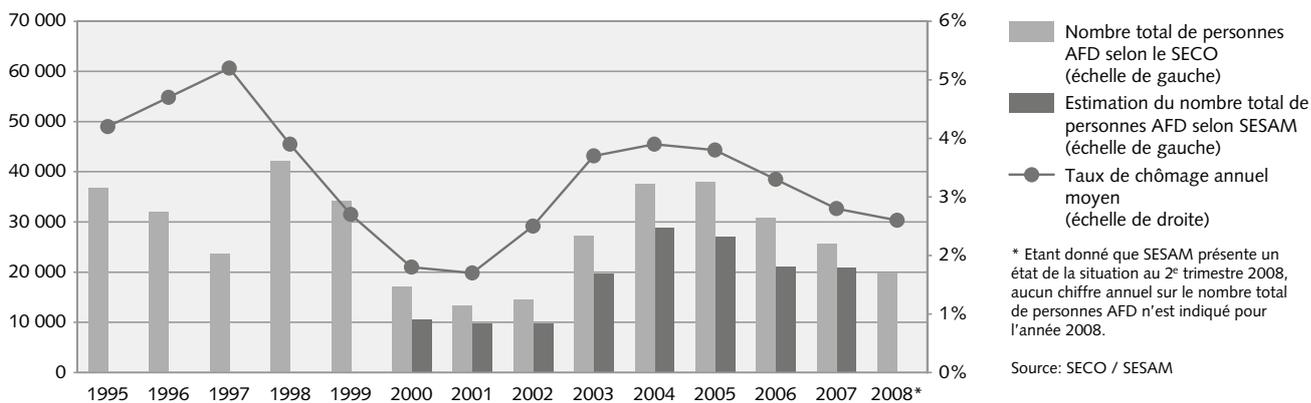
### 2.2 L'arrivée en fin de droits de l'assurance-chômage

La notion d'arrivée en fin de droits est uniquement liée à celle de l'assurance-chômage. Elle correspond en effet à une extinction des droits aux prestations de l'assurance fixées dans la LACI et son ordonnance.

Depuis l'année 2000, on observe un accroissement de l'effectif annuel de personnes arrivant en fin de droits (2001: 13'226; 2005: 38'048). (cf. graphique G1) Si cela est en partie lié à la révision de la LACI de 2003

Taux de chômage moyen et nombre de personnes AFD par année selon les sources SECO/SESAM, de 1995 à 2008

G 1



© Office fédéral de la statistique (OFS)

<sup>1</sup> Voir définition en page 19

<sup>2</sup> Source: EUROSTAT

qui a pour conséquence de diminuer le nombre d'indemnités journalières, ce phénomène est également dû à la conjoncture économique. Le début de la reprise économique en 2004 ne se répercute pas immédiatement sur le marché du travail: le taux de chômage reste élevé jusqu'en 2005. Puis, dès 2006, on observe une embellie et le nombre d'AFD ne cesse de décroître pour atteindre 19'912 personnes en 2008.

#### Note méthodologique

Dans SESAM sont comptabilisées toutes les personnes qui sont AFD au cours des cinq années précédant leur participation à l'ESPA. Si l'on se réfère uniquement à l'année de l'AFD, le nombre cumulé de personnes AFD en une année selon SESAM suit la même courbe que celui du SECO, mais il se situe en moyenne 25% plus bas. (cf. graphique G1)

Cette différence s'explique par:

- la technique de couplage des données de l'ESPA avec celles du SECO: pour une partie de l'échantillon (2008: 8,9%), aucun couplage n'est réalisable en raison de la non-identification du numéro AVS qui est utilisé comme clé pour lier les deux sources de données,
- la capacité à atteindre et interroger les personnes AFD lors de l'enquête et
- les personnes AFD qui ne font pas partie de la population d'enquête de l'ESPA (l'ESPA porte sur la population résidente permanente), par exemple les permis de courte durée ou les AFD ayant quitté la Suisse.

De plus, l'ESPA étant réalisée auprès d'un échantillon, les résultats sont des estimations liées à une certaine variabilité. Les estimations basées sur moins de 15 interviews ne sont pas publiées et la fiabilité de celles basées sur 15 à 49 interviews considérée comme limitée. Cette fiabilité statistique augmente avec le nombre d'observations dans l'échantillon.

Pour ces raisons de répartition et de représentativité, les chiffres absolus sur la situation des AFD sont tirés de la statistique du marché du travail du SECO, tandis que les résultats tirés de SESAM sont seulement exprimés en pour cent.

# 3 Situation des personnes arrivées en fin de droits

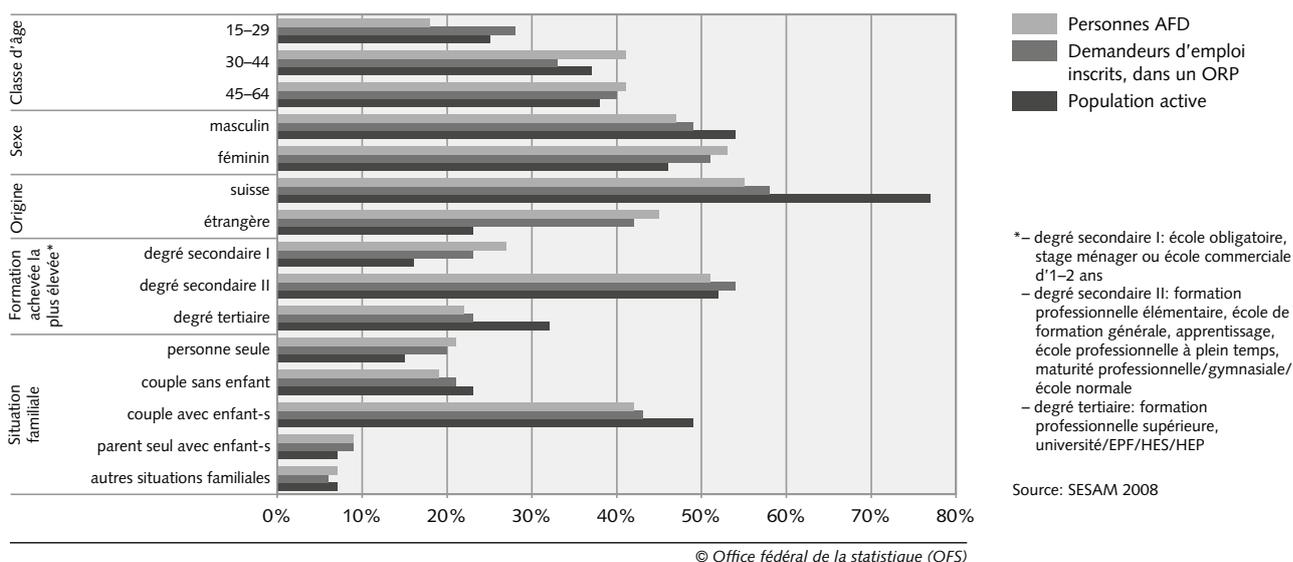
Dans la suite de la publication et quand cela n'est pas autrement spécifié, les personnes AFD sont composées des personnes arrivées en fin de droits au cours des cinq années qui ont précédé l'interview à l'ESPA<sup>3</sup>. Lorsqu'il est fait référence aux demandeurs d'emploi inscrits dans un ORP, il s'agit de personnes inscrites au moment de leur interview à l'ESPA. Les personnes en âge de retraite légal (femmes: 64 ans ou plus; hommes: 65 ans ou plus) au moment de l'ESPA n'ont pas été prises en compte.

(respectivement 28% et 25%). Le risque d'être demandeur d'emploi est élevé pour ce groupe d'âge en raison de la transition entre le système de formation et le marché du travail. Ce risque réagit par ailleurs fortement à la conjoncture. En période de haute conjoncture, les jeunes s'insèrent plus rapidement que les demandeurs d'emploi d'autres groupes d'âge. Dans le cas contraire, ils sont les premiers touchés par le chômage (Weber 2007). Les personnes âgées de plus de 30 ans sont les plus exposées au risque de se retrouver en fin de droits. Alors que les personnes âgées entre 30 et 44 ans représentent 41% des AFD, leur part n'est que de 33% parmi les demandeurs d'emploi et de 37% au sein de la population active. La situation est analogue pour les personnes ayant entre 45 et 64 ans, à la différence que la part des personnes AFD égale presque celle des demandeurs d'emploi. (cf. graphique G2)

## 3.1 Qui arrive en fin de droits?

Selon SESAM 2008, les jeunes (15–29 ans) sont sous-représentés parmi les personnes AFD (18%) en comparaison avec la part qu'ils représentent chez les demandeurs d'emploi et au sein de la population active

**Personnes AFD (au cours des 5 ans qui précèdent), demandeurs d'emploi inscrits et population active selon diverses caractéristiques, au 2<sup>e</sup> trimestre 2008** G 2



<sup>3</sup> Cela correspond à 1028 observations dans SESAM 2008.

De même, le risque d'AFD est élevé pour les personnes ayant une formation de niveau secondaire I, pour les femmes ainsi que les personnes d'origine étrangère. Pour ces dernières, alors qu'elles forment 23% de la population active en Suisse, elles représentent 42% des demandeurs d'emploi et 45% des personnes AFD. Travaillant dans des branches et métiers pour lesquels le risque de chômage est élevé et disposant moins souvent d'un diplôme de degré secondaire II, les travailleurs étrangers sont plus touchés par le phénomène que les Suisses. En raison de ces facteurs structurels, ils retrouvent également moins rapidement et moins fréquemment un emploi (Spycher et al. 2006).

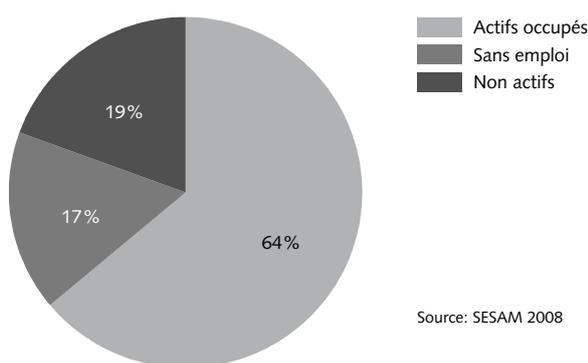
En termes de situation familiale, on constate que les familles monoparentales ainsi que les personnes vivant seules sont plus représentées au sein des AFD que parmi la population active. (cf. graphique G2) Une AFD pour ces types de ménages peut signifier une situation en termes de revenus particulièrement délicate.

### 3.2 Retrouver ou non un emploi

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2008, 64% des personnes AFD au cours des cinq années précédentes sont à nouveau actives occupées. On compte ensuite presque autant de personnes sans emploi que de personnes non actives. (cf. graphique G3)

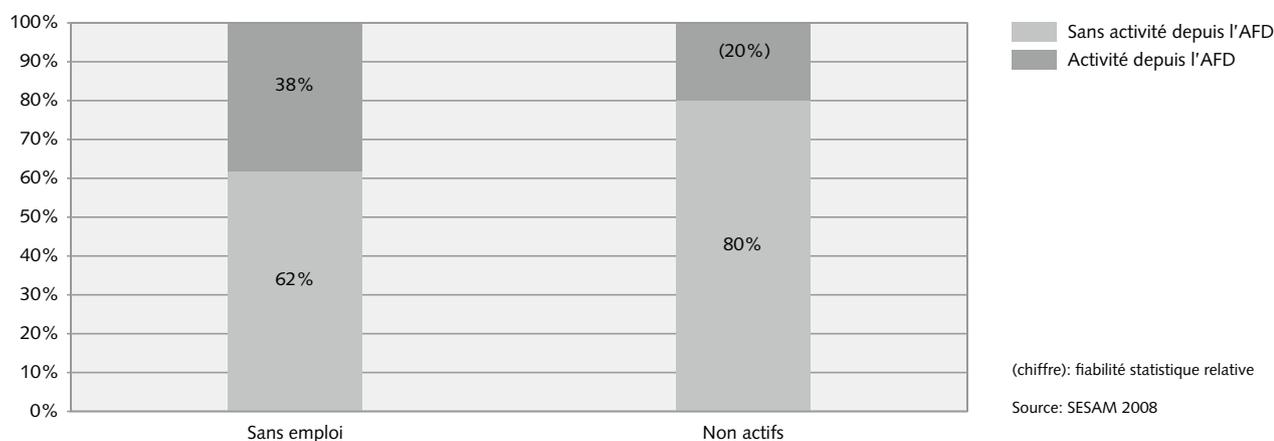
La grande majorité (72%) des sans-emploi et des non-actifs n'a exercé aucune activité depuis l'AFD. Parmi les non-actifs, à peine plus d'un tiers (37%) se disent prêt à travailler en cas d'offre intéressante dans les trois mois qui suivent l'enquête. De manière générale, ces derniers renoncent donc durablement à l'emploi. (cf. graphique G4)

**Personnes AFD (au cours des 5 ans qui précèdent) selon le statut sur le marché du travail, au 2<sup>e</sup> trimestre 2008** G 3



© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Personnes AFD (au cours des 5 ans qui précèdent) selon le statut sur le marché du travail et l'exercice d'une activité depuis l'AFD, au 2<sup>e</sup> trimestre 2008** G 4



© Office fédéral de la statistique (OFS)

### 50% des personnes AFD retrouvent un emploi en moins d'un an

Pour évaluer l'effet du temps depuis le moment de l'AFD sur la réinsertion, les jeux de données SESAM 2004 à 2008 ont été réunis. Plus l'AFD est éloignée dans le temps, plus la chance d'être actif occupé augmente (AFD depuis moins d'un an: 50%; 4 à 5 ans: 64%). La part des personnes sans emploi diminue avec le temps au contraire du groupe des non-actifs qui, lui, reste stable. (cf. graphique G5)

### Être jeune augmente les chances de réinsertion

A l'aide d'une régression logistique, on teste les effets de neuf caractéristiques (âge, niveau de formation, nationalité, grande région, situation familiale, état civil, durée depuis la dernière AFD, secteur d'activité, sexe) sur la probabilité d'être actif occupé dans les 2 ans qui suivent une AFD. Quatre facteurs sur neuf exercent un effet significatif. (cf. tableau T1)

Les personnes âgées entre 30 et 44 ans, et plus fortement encore celles âgées entre 15 et 29 ans, ont plus de chances

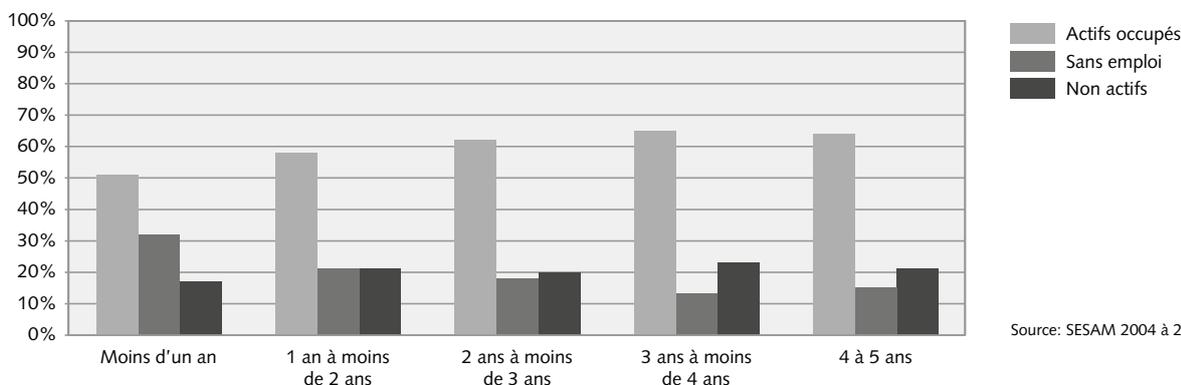
de retrouver un emploi que les personnes AFD âgées entre 45 et 64 ans. Même si 50% des personnes concernées retrouvent un emploi dans l'année suivant l'AFD, la régression montre que plus l'AFD est lointaine, plus il y a de chances que la personne AFD soit active occupée. La formation, et particulièrement une formation de niveau tertiaire, est un facteur important de réinsertion. Enfin, le fait d'être actif dans le secteur tertiaire semble également favoriser le retour sur le marché de l'emploi.

### Un lien ténu avec l'ORP

Au moment de l'AFD, l'assuré peut décider de rester inscrit à l'ORP bien qu'il ne bénéficie plus d'indemnités. De manière générale, cela permet à l'assuré de bénéficier de mesures cantonales de retour à l'emploi. Moins d'une année après l'AFD, 30% des personnes restent inscrites dans un ORP. Au cours du temps, le pourcentage de personnes AFD inscrites baisse (1 an à moins de 2 ans après l'AFD: 19%; 4 à 5 ans après l'AFD: 14%) et atteste d'un affaiblissement du lien avec l'assurance-chômage. (cf. graphique G6)

**Personnes AFD selon le statut sur le marché du travail et la durée écoulée depuis l'AFD, aux 2<sup>es</sup> trimestres des années 2004 à 2008**

G 5

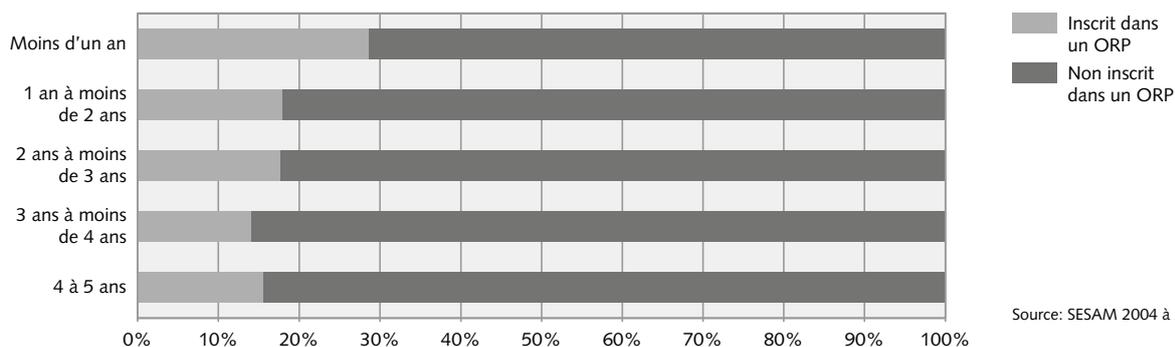


Source: SESAM 2004 à 2008

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Personnes AFD selon le statut d'inscription à l'ORP et la durée écoulée depuis l'AFD, aux 2<sup>es</sup> trimestres des années 2004 à 2008**

G 6



Source: SESAM 2004 à 2008

© Office fédéral de la statistique (OFS)

## T 1\* Régression logistique sur le fait d'être actif occupé au cours des deux ans suivant l'AFD

Variable expliquée 1 = être actif occupé 0 = autre statut sur le marché du travail	Estimation	Intervalle de confiance à 95 %		Valeur-p	Nombre d'observations			
Intercept	-0,38	-0,75	0,0	0,05	1 360			
	Rapport de cotes							
	Estimation	Intervalle de confiance à 95 %		Valeur-p	Nombre d'observations			
<b>Durée depuis la dernière arrivée en fin de droit</b>								
Modalité de référence:	moins de 12 mois				703			
		12 à 24 mois		1,49	1,13	1,97	0,00	657
<b>Classe d'âge</b>								
Modalité de référence:	45-64 ans				570			
		15-29 ans		3,13	1,98	4,97	<,0001	224
		30-44 ans		1,50	1,13	2,00	0,00	566
<b>Degré de formation</b>								
Modalité de référence:	degré secondaire I				462			
		degré secondaire II		1,64	1,21	2,23	0,00	621
		degré tertiaire		1,84	1,19	2,86	0,01	276
<b>Secteur d'activité</b>								
Modalité de référence:	secteur tertiaire				583			
		secteur secondaire		0,56	0,39	0,81	0,00	295
		secteur primaire		0,39	0,15	1,04	0,06	16
		indéterminé		0,46	0,33	0,63	<,0001	466
<b>Effets des variables dans le modèle</b>								
	Degré de liberté	Wald Chi²	Pr > Chi²					
Durée depuis la dernière arrivée en fin de droit	1	7,75	0,01					
Classe d'âge	2	25,09	<,0001					
Degré de formation	2	12,30	0,00					
Secteur d'activité	3	24,52	<,0001					
<b>Test d'hypothèse nulle sur le modèle complet</b>								
	Degré de liberté	Wald Chi²	Pr > Chi²					
Rapport de vraisemblance	8	11 635,10	<,0001					
Test «score»	8	11 166,68	<,0001					
Test de Wald	8	52,61	<,0001					

Source: SESAM 2004, 2006, 2008

Pour connaître le degré de significativité de la modalité d'une variable, on considère la valeur p. Si elle est inférieure à 5%, soit 0,05, la modalité est jugée suffisamment significative et conservée.

Si l'on considère la chance d'être actif occupé après être arrivé en fin de droit pour une personne ayant un niveau de formation secondaire II comparativement à une personne ayant un niveau de formation secondaire I (catégorie de référence), un rapport de cotes s'approchant de 1 signifie qu'il n'y a aucune différence entre les deux groupes pour ce qui est de cette chance. Un rapport de cotes inférieur à 1 indique que les membres du groupe étudié, c'est-à-dire les personnes ayant une formation de niveau secondaire II, sont moins susceptibles d'être actif occupé après être arrivé en fin de droit que les membres du groupe de référence, soit les personnes ayant une formation de niveau secondaire I. Un rapport de cotes supérieur à 1 indique que les membres du groupe étudié sont plus susceptibles d'être actif occupé après une AFD que les membres du groupe de référence.

### 3.3 Quelle réinsertion?

La majorité des personnes AFD retrouve un emploi, déjà moins d'un an après leur AFD. De quel type d'emploi s'agit-il? Quelles sont leurs conditions de travail?

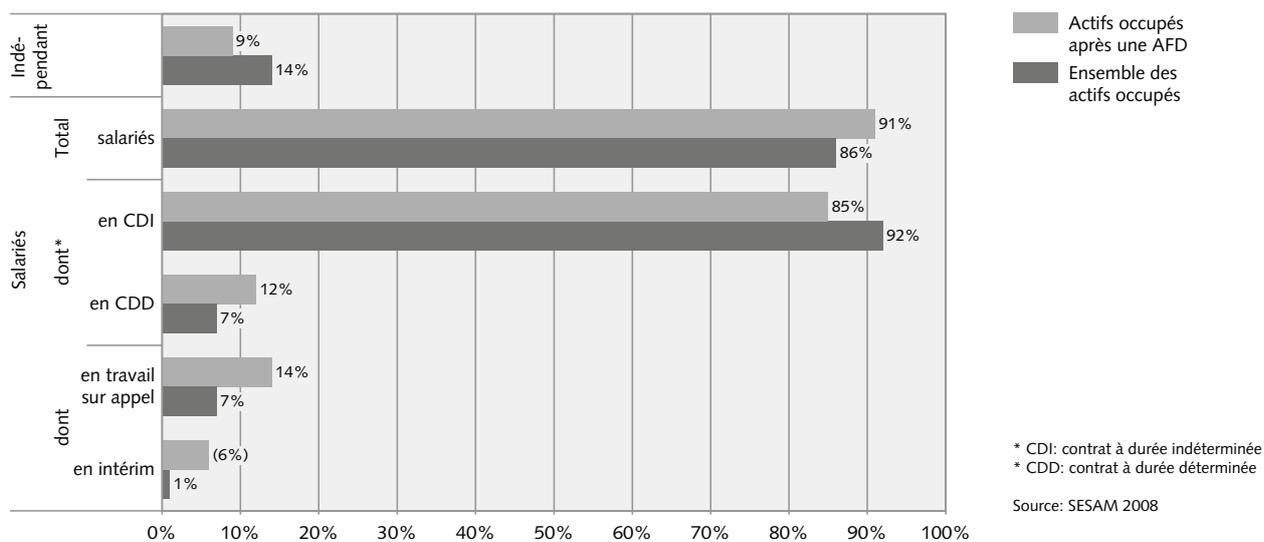
#### Flexibilité accrue de l'emploi

Les personnes AFD ayant retrouvé un emploi occupent majoritairement un travail salarié. Seules 9% d'entre elles ont décidé de se mettre à leur compte, alors que la proportion d'indépendants est de 14% dans la population active occupée. Les formes de travail flexibles (intérim, travail sur appel) sont plus répandues parmi les personnes

ayant connu une AFD que dans la population salariée dans son ensemble. Ainsi, 85% des premières bénéficient d'un contrat à durée indéterminée, contre 92% de la population salariée. Les proportions de salariés travaillant sur appel sont respectivement de 13% et 7% et celles des employés placés et payés par une agence de location de services de 6% et 1%. Dans une trajectoire professionnelle marquée par le chômage, l'emploi temporaire permet une réintégration sur le marché du travail pour ces personnes à l'insertion difficile (Djurdjevic et Rosinger, 2007). Cependant, l'instabilité de ce type d'emploi cumulée à celle du revenu peuvent être signes de précarité. (cf. graphique G7)

**Personnes actives occupées après une AFD (au cours des 5 ans qui précèdent) et ensemble des personnes actives occupées, selon le statut d'activité et les conditions de travail, au 2<sup>e</sup> trimestre 2008**

G 7



\* CDI: contrat à durée indéterminée  
\* CDD: contrat à durée déterminée  
Source: SESAM 2008

### Davantage de temps partiel

Cette flexibilité accrue de l'emploi se reflète également dans les taux d'occupation. 27% des hommes ayant retrouvé un emploi après une AFD travaillent à temps partiel contre 12% de l'ensemble des hommes actifs occupés. L'activité féminine est par contre quasiment identique en termes de taux d'occupation qu'il y ait eu une AFD ou non: trois femmes sur cinq travaillent à temps partiel. (cf. graphique G8)

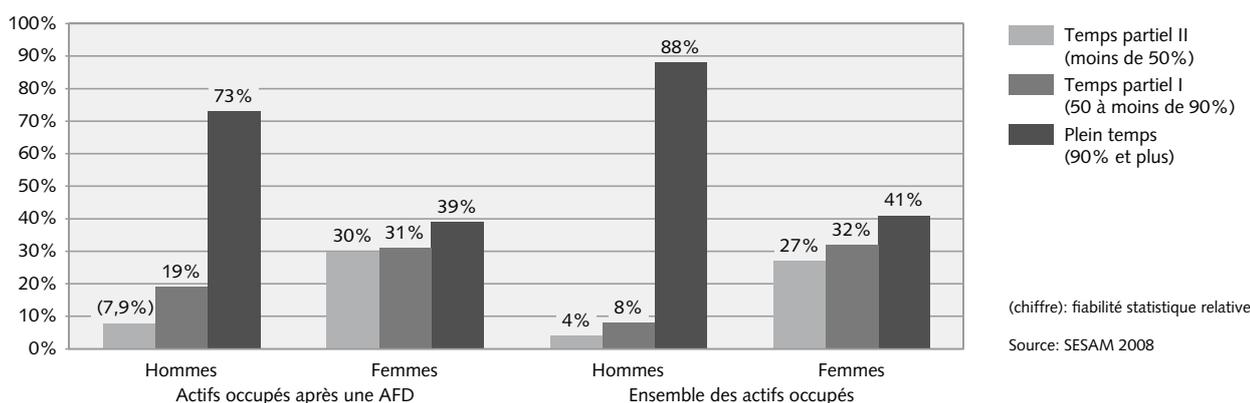
De nombreuses personnes travaillant à temps partiel souhaiteraient augmenter leur taux d'occupation. Si elles sont disponibles à le faire dans les trois mois qui suivent, elles sont considérées en sous-emploi. La part de sous-emploi parmi les personnes travaillant à temps partiel est deux fois plus importante après une AFD (41% contre 20% pour l'ensemble des actifs occupés à temps partiel).

Pour la majorité des hommes, le temps partiel retrouvé après une AFD est une situation subie plutôt que souhaitée: 52% sont en sous-emploi contre 18% de l'ensemble des hommes travaillant à temps partiel. Les différences sont également très marquées chez les femmes: 36% des femmes travaillant à temps partiel après une AFD sont en sous-emploi contre 20% de l'ensemble des femmes à temps partiel. (cf. graphique G9)

Sont considérées comme étant en **sous-emploi** les personnes actives occupées qui:

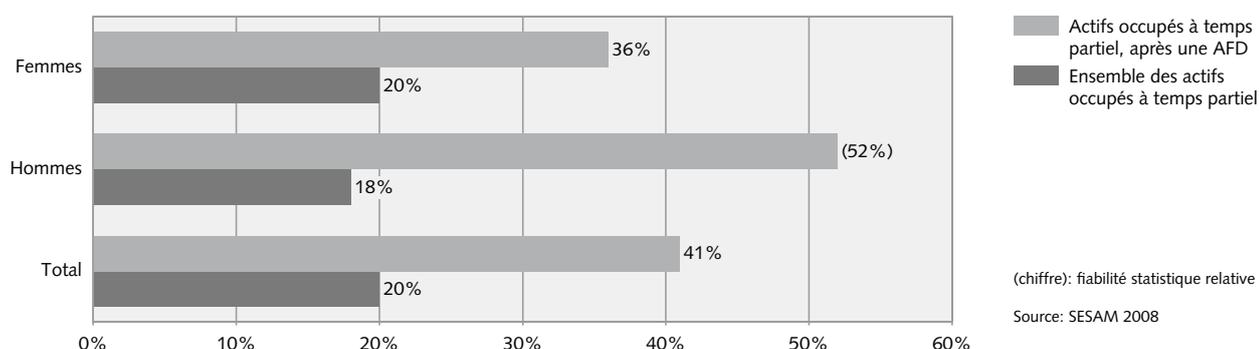
- présentent une durée normale de travail inférieure aux 90% de la durée normale de travail dans les entreprises et
- souhaitent travailler davantage et
- sont disponibles pour prendre dans les trois mois qui suivent un travail impliquant un taux d'occupation plus élevé.

**Personnes actives occupées après une AFD (au cours des 5 ans qui précèdent) et ensemble des personnes actives occupées selon le taux d'occupation et le sexe, au 2<sup>e</sup> trimestre 2008** G 8



© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Part de personnes en sous-emploi parmi les personnes travaillant à temps partiel, selon le sexe, personnes actives occupées après une AFD (au cours des 5 ans qui précèdent) et ensemble des personnes actives occupées, au 2<sup>e</sup> trimestre 2008** G 9



© Office fédéral de la statistique (OFS)

### Fort impact de l'AFD sur le niveau de salaire

Alors qu'un salarié gagne 34,50 francs par heure (salaire horaire médian), une personne AFD ayant retrouvé un emploi salarié perçoit 26,20 francs, soit une différence de 8,30 francs. (cf. tableau 2.1) Le statut d'AFD n'est pas la seule cause possible à cet écart; celui-ci peut aussi être dû à une surreprésentation de certains groupes (p.ex. femmes, personnes avec un faible niveau de formation, ...) au sein des personnes AFD. Plus l'AFD est éloignée dans le temps, meilleur est le salaire. L'écart entre les personnes AFD et l'ensemble des salariés reste cependant important même plus de 4 ans après l'AFD. (cf. tableau T2.2) On observe la différence de salaire la plus élevée (11,80 francs) parmi les personnes ayant terminé une formation tertiaire. A l'inverse, la différence est extrêmement basse chez les personnes ayant achevé une formation de degré secondaire I.

### Salaire horaire médian

Le salaire horaire est calculé sur la base du montant du revenu de l'emploi principal tel qu'il est annoncé par la personne interrogée lors de l'ESPA. Lorsque le salaire est indiqué sous la forme d'un montant mensuel ou annuel, la conversion en salaire horaire s'effectue en tenant compte de la durée hebdomadaire du travail. Il est alors possible de comparer les salariés entre eux indépendamment de leur taux d'occupation. Le montant du salaire horaire médian correspond à la valeur centrale de l'ensemble des valeurs observées pour le groupe considéré (ensemble des salariés, salariés selon le degré de formation, etc.).

**T 2.1\* Salaire horaire médian selon différentes caractéristiques, personnes salariées après une AFD (au cours des 5 années qui précèdent) et ensemble des personnes salariées, au 2<sup>e</sup> trimestre 2008**

		Ensemble des salariés	Salariés après une AFD
	salariés	34,5	26,2
Nationalité	suisse	36,0	28,0
	étrangère	30,0	24,7
Sexe	féminin	30,4	23,8
	masculin	38,0	27,9
Groupe d'âge	15-29	26,8	24,0
	30-44	36,6	26,4
	45-64	38,5	28,0
Degré de formation	degré secondaire I	24,2	22,8
	degré secondaire II	32,1	26,0
	degré tertiaire	45,8	34,0
Taux d'occupation	temps complet (90% et plus)	36,0	26,6
	temps partiel I (50 à moins de 90%)	34,4	25,9
	temps partiel II (moins de 50%)	26,6	22,9

Source: SESAM 2008

**T 2.2\* Salaire horaire médian des personnes salariées après une AFD selon la durée écoulée depuis l'AFD, au 2<sup>e</sup> trimestre 2008**

	Salariés après une AFD
Moins d'un an	24,1
1 an à moins de 2 ans	25,6
2 ans à moins de 3 ans	25,7
3 ans à moins de 4 ans	26,5
4 à 5 ans	26,4

Source: SESAM 2004 à 2008

Ces différences sont fortement liées à la profession exercée. Parmi le personnel des services et des ventes, ainsi que parmi les ouvriers et le personnel non qualifié, le fait d'être AFD pèse peu sur le salaire. La situation est différente pour les professions intermédiaires, ainsi qu'intellectuelles et scientifiques. (cf. graphique G10)

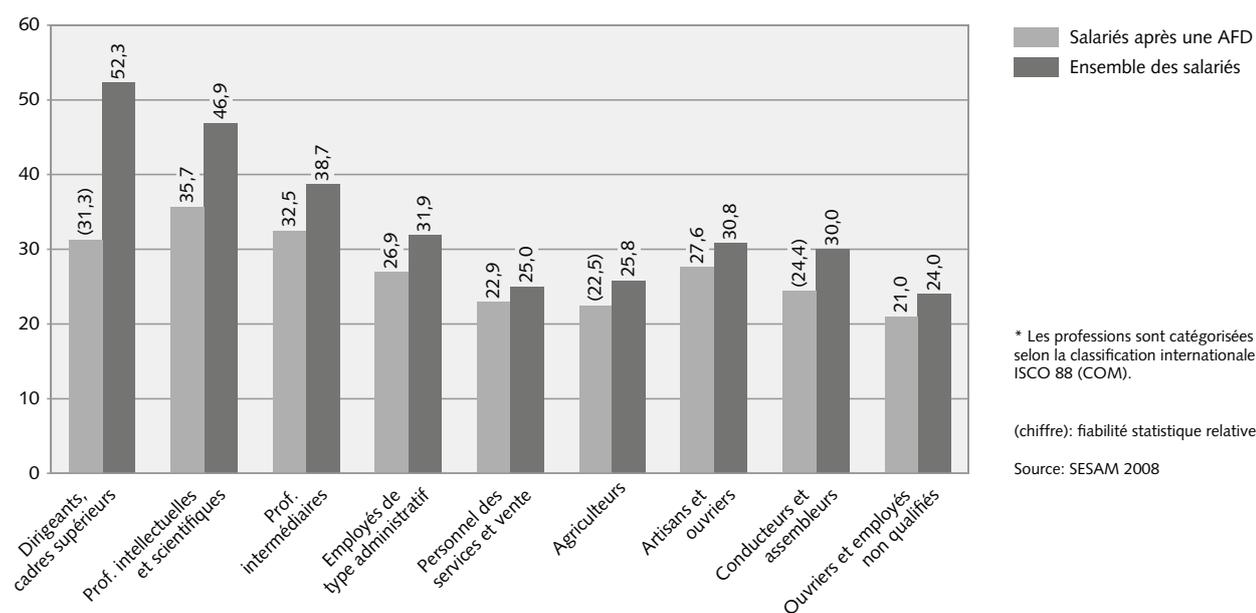
Pour s'assurer que le statut d'AFD est un des facteurs-clé expliquant la différence de salaire entre les deux populations, on a procédé à une analyse de régression logistique. En plus de l'AFD, l'effet de sept caractéristiques individuelles susceptibles d'avoir une influence sur le salaire a été pris en compte dans le modèle calculant la

probabilité de percevoir un salaire horaire en-dessous du salaire horaire médian. Il ressort qu'une fois épurée des effets de l'âge, du sexe, de l'origine, de la formation, de la situation familiale et de la profession exercée<sup>4</sup>, cette probabilité reste beaucoup plus élevée pour les personnes ayant connu une AFD que pour les autres. (cf. tableau T3)

Parmi les personnes AFD ayant retrouvé un emploi, on ne compte pas moins de 10% de familles monoparentales. Pour ce type de ménage, le revenu professionnel étant assuré par une seule personne, la différence de salaire observée peut être problématique et mener à un manque de ressources financières.

**Salaire horaire médian des personnes salariées après une AFD (au cours des 5 ans qui précédent) et de l'ensemble des personnes salariées, selon la profession exercée\*, au 2<sup>e</sup> trimestre 2008**

G 10



© Office fédéral de la statistique (OFS)

<sup>4</sup> La variable grande région n'exerce pas d'effet significatif et n'a pas été retenue dans le modèle.

## T 3\* Régression logistique sur le fait de percevoir un salaire horaire inférieur au salaire horaire médian

Variable expliquée 1 = perception d'un revenu professionnel horaire inférieur au salaire horaire médian 0 = autres cas	Estimation	Intervalle de confiance à 95 %		Valeur-p	Nombre d'observations
Intercept	-3,96	-4,20	-3,71	<,0001	20 806
<b>Rapport de cotes</b>					
	Estimation	Intervalle de confiance à 95 %		Valeur-p	Nombre d'observations
<b>AFD au cours des 5 dernières années</b>					
Modalité de référence: pas d'arrivée en fin de droit					20 291
arrivée en fin de droit	5,10	3,53	7,37	<,0001	515
<b>Sexe</b>					
Modalité de référence: masculin					10 447
féminin	9,77	8,81	10,84	<,0001	10 359
<b>Classe d'âge</b>					
Modalité de référence: 45-64 ans					7 916
15-29 ans	5,30	4,53	6,20	<,0001	3 420
30-44 ans	1,21	1,10	1,33	<,0001	9 470
<b>Nationalité</b>					
Modalité de référence: suisse					11 263
étrangère	1,30	1,18	1,42	<,0001	9 633
<b>Degré de formation</b>					
Modalité de référence: Degré secondaire II					10 350
Degré secondaire I	2,53	2,21	2,91	<,0001	3 356
Degré tertiaire	0,39	0,35	0,44	<,0001	7 167
<b>Situation familiale</b>					
Modalité de référence: Personne seule					4 420
Couple sans enfant-s	1,20	1,05	1,38	0,01	4 824
Couple avec enfant-s	2,17	1,93	2,45	<,0001	9 229
Personne seule avec enfant-s	1,88	1,53	2,30	<,0001	1 312
<b>Groupe de profession</b>					
Modalité de référence: Dirigeants, cadres supérieurs					4 411
Prof. intellectuelles et scientifiques	2,05	1,64	2,56	<,0001	1 498
Professions intermédiaires	1,92	1,55	2,37	<,0001	4 031
Employés de type administratif	3,54	2,80	4,46	<,0001	2 369
Personnel des services et vente	8,48	6,72	10,69	<,0001	2 970
Agriculteurs	6,83	4,29	10,87	<,0001	243
Artisans et ouvriers	3,66	2,90	4,63	<,0001	2 602
Conducteurs et assembleurs	3,66	2,79	4,81	<,0001	1 118
Ouvriers et employés non qualifiés	10,83	8,15	14,39	<,0001	1 564
<b>Effets des variables dans le modèle</b>					
	Degré de liberté	Wald Chi <sup>2</sup>	Pr > Chi <sup>2</sup>		
AFD au cours des 5 dernières années	1	75,66	<,0001		
Sexe	1	1 853,16	<,0001		
Classe d'âge	2	442,77	<,0001		
Nationalité	1	30,96	<,0001		
Degré de formation	2	503,43	<,0001		
Situation familiale	3	200,67	<,0001		
Groupe de profession	8	640,11	<,0001		
<b>Test d'hypothèse nulle sur le modèle complet</b>					
	Degré de liberté	Wald Chi <sup>2</sup>	Pr > Chi <sup>2</sup>		
Rapport de vraisemblance	18	1 312 933,94	<,0001		
Test «score»	18	1 081 291,57	<,0001		
Test de Wald	18	3 579,75	<,0001		

Source: SESAM 2008

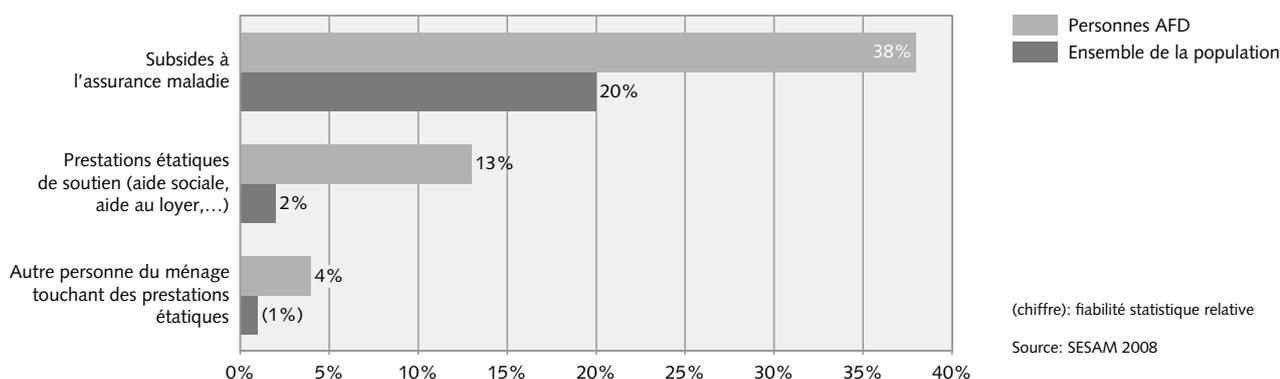
### 3.4 Des ménages à bas revenu

Les personnes AFD bénéficient très souvent de prestations de soutien. Ainsi, 38% des personnes AFD touchent des subsides à l'assurance-maladie contre 20% de la population dans son ensemble. Plus marquant encore, 13% des personnes AFD perçoivent des prestations étatiques de soutien telles qu'une aide au loyer ou l'aide sociale, alors que c'est le cas de seulement 2% de l'ensemble de la population<sup>5</sup>. (cf. graphique G11)

Malgré ces aides, le revenu disponible équivalent mensuel médian des ménages comptant une personne AFD<sup>6</sup> est, tous types de ménages confondus, proche du seuil de bas revenu (2'250 francs; ce seuil correspond à 60% du revenu disponible équivalent médian). Alors que dans l'ensemble, les ménages disposent de 3'750 francs par mois par unité de consommation, le revenu disponible équivalent médian des ménages comptant une personne AFD s'élève à 2'360 francs.

**Part des personnes percevant des prestations de soutien, personnes AFD (au cours des 5 ans qui précèdent) et ensemble de la population de 15 ans et plus, au 2<sup>e</sup> trimestre 2008**

G 11



© Office fédéral de la statistique (OFS)

<sup>5</sup> Il ne s'agit pas ici du taux d'aide sociale qui lui s'élève, en 2007, à 2,6 pour les personnes âgées de 15 ans et plus. Divers facteurs peuvent expliquer la différence avec l'ESPA: titulaires d'une autorisation de courte durée, population en institution non incluse dans l'enquête ESPA, représentativité de l'échantillon ESPA, comportement de réponse à l'ESPA, etc.

<sup>6</sup> Dans SESAM, on ne dispose de l'information sur l'AFD que pour la personne ayant répondu à l'ESPA. D'autres personnes du ménage peuvent être AFD. En raison de la très faible part représentée par les personnes AFD dans l'ensemble des ménages, cet effet est négligeable.

**Revenu disponible**

Le revenu disponible des ménages est calculé en déduisant du revenu brut les dépenses de transferts obligatoires, telles que les cotisations aux assurances sociales (AVS/AI, prévoyance professionnelle, etc.), les impôts et les primes d'assurance maladie de base. Les transferts réguliers versés à d'autres ménages (p. ex. les pensions alimentaires) ne sont pas pris en compte.

**Revenu disponible équivalent**

Pour comparer l'ensemble des ménages entre eux malgré leur taille et leur composition différente, le revenu disponible du ménage est converti en un revenu d'un ménage d'une personne, c'est-à-dire une unité de consommation, et est ainsi divisé par sa «taille d'équivalence» selon l'échelle OCDE modifiée. Cette dernière est calculée en additionnant la valeur de chaque membre du ménage: 1,0 à la première personne dans le ménage, 0,5 à chaque autre membre âgé de 15 ans et plus et 0,3 à tout autre membre de moins de 15 ans.

**Définitions internationales dans le domaine du marché du travail**

Les définitions concernent l'ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans des ménages privés. Elles correspondent aux recommandations du Bureau international du travail (BIT).

Sont considérées comme **actives occupées** les personnes qui, au cours de la semaine de référence,

- ont travaillé au moins une heure contre rémunération
- ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail (pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou indépendant
- ou qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées.

Sont considérées comme **sans emploi** les personnes

- qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence
- qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et
- qui étaient disponibles pour travailler.

Sont considérées comme **non actives** les personnes

- qui ne font ni partie des personnes actives occupées, ni des personnes sans emploi

Le nombre de **personnes actives** correspond à la somme des actifs occupés et des sans-emploi.

**Sources**

Aeppli, Daniel. 2006. *La situation des chômeurs en fin de droit en Suisse: quatrième étude mandatée par l'assurance-chômage*. Berne: seco

Bonoli, Giuliano et Fabio Bertozzi. 2007. *Aides cantonales au logement et aux chômeurs: critères de délimitation pour la statistique de l'aide sociale et de l'inventaire des prestations sociales liées aux besoins*. Neuchâtel: OFS

Djurdjevic, Dragana et Myra Rosinger. 2007. Le travail temporaire en Suisse: motifs et perspectives sur le marché de l'emploi. *La Vie économique* (décembre): 47–50

Häubi, Robert et Pierre Fontaine. 2009. *Le chômage en Suisse 2008: demandeurs d'emploi et chômeurs inscrits. Bénéficiaires de prestations de l'assurance-chômage*. Neuchâtel: OFS/seco

Spycher, Stefan, Patrick Detzel, Jürg Guggisberg, Michael Weber, Marianne Schär Moser et Jürg Baillod. 2006. *Ausländer/innen, Erwerbslosigkeit und Arbeitsversicherung: Synthese eines Forschungsprojektes im Rahmen der Wirkungsevaluation der aktiven Arbeitsmarktmassnahmen der Arbeitslosenversicherung*. Berne: seco

Weber, Bernhard. 2007. La situation des jeunes sur le marché suisse du travail. *La Vie économique* (mars): 52–54

